

Territoires ruraux : démographie et emploi restent dynamiques, surtout autour des grands pôles

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 101 • Mars 2022



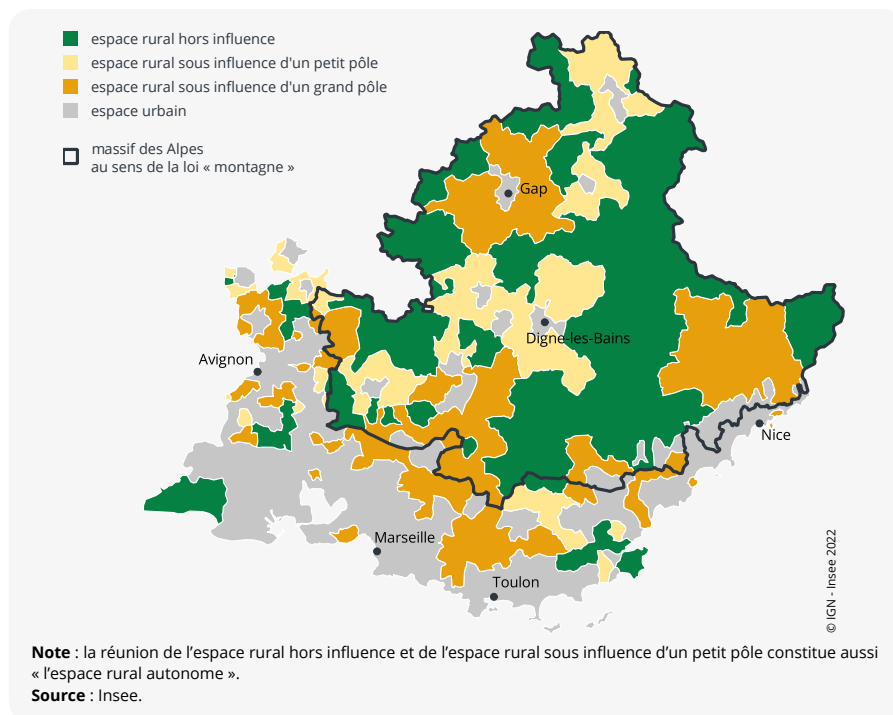
De faible densité de population, les communes rurales de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvrent 75 % du territoire régional mais n'hébergent que 15 % de ses habitants. La majeure partie de la population rurale régionale vit dans des communes sous influence de grands pôles.

Portés par leur attractivité migratoire, les territoires ruraux de la région sont ceux dont la population a le plus augmenté en France durant les dernières décennies. Ils demeurent aujourd'hui encore parmi les plus attractifs. Cette croissance démographique est particulièrement marquée dans le rural sous influence des grands pôles, qui attire de nombreuses familles.

Les emplois ruraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont moins souvent agricoles ou industriels et plus souvent liés au tourisme qu'ailleurs en France. La pauvreté est moins élevée au sein des espaces ruraux qu'en milieu urbain, en particulier dans les territoires sous influence d'un grand pôle.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 75 % du territoire est constitué de communes peu denses ou très peu denses. Ces communes forment l'**espace rural**, l'**espace urbain** se composant des communes densément peuplées et de densité intermédiaire. Hétérogènes, les communes rurales font face à des enjeux qui diffèrent selon leur position géographique et leur attractivité : accès aux services publics et dotation en équipements, soutien au commerce, vieillissement, transition énergétique, consommation foncière, etc. Les communes rurales se situent essentiellement dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et l'arrière-pays des Alpes-Maritimes. Ces espaces ruraux des Alpes et Préalpes se prolongent jusqu'au centre du Var et l'est du Vaucluse. S'y ajoutent quelques communes des Bouches-du-Rhône. Moins densément peuplé que l'espace urbain, l'espace rural pèse beaucoup moins démographiquement que par sa superficie : au 1^{er} janvier 2018, il n'héberge que 15 % des habitants de la région

► 1. Communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le type d'espace



En partenariat avec :

(33 % en France métropolitaine). Tant par sa population que par sa superficie, l'espace rural est moins présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions de province.

Dans le rural, six habitants sur dix vivent sous influence des grandes villes

Les communes rurales de la région sont de taille variée. La moitié d'entre elles ont moins de 500 habitants et hébergent 10 % des résidents ruraux. À l'opposé, 17 % des communes comptent plus de 2 000 habitants et concentrent 58 % des habitants du rural. L'espace rural des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence est surtout composé de petites communes (70 % ont moins de 500 habitants). À l'inverse, celui du Var comporte souvent de plus grandes communes : 45 % ont 2 000 habitants ou plus.

Certaines communes rurales de la région dépendent partiellement des villes environnantes pour l'emploi, car au moins 15 % de leurs actifs résidents y travaillent.

Les communes **sous influence d'un grand pôle** hébergent 58 % des habitants de l'espace rural et celles **sous influence d'un petit pôle** 15 %. En revanche, 27 % des habitants de l'espace rural résident dans des communes qui échappent à l'influence des pôles et forment l'espace rural **hors influence** ► **figure 1**. La répartition de la population entre ces trois espaces est similaire à la moyenne nationale.

La population rurale croît plus vite qu'ailleurs

Pendant plusieurs décennies, le nombre d'habitants a crû beaucoup plus vite dans les espaces ruraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans ceux des autres régions, dans les territoires sous influence d'un pôle comme dans l'espace rural hors influence. L'écart s'est progressivement réduit jusqu'à la décennie 2010. Néanmoins, entre 2008 et 2018, malgré une croissance ralentie, les espaces ruraux de la région font encore partie des plus dynamiques de France : le nombre d'habitants y a augmenté de 0,7 % par an. Cette croissance démographique se fait exclusivement par apport migratoire. Les espaces ruraux sont également plus dynamiques que les espaces urbains de la région, qui ne bénéficient pas d'apport migratoire. C'est dans l'espace rural sous influence d'un grand pôle que la population croît le plus rapidement (+ 0,9 % par an entre 2008 et 2018) ► **figure 2**. L'excédent migratoire y est largement alimenté par les grands pôles de la région. Une partie importante des arrivants conserve un lien avec la ville, puisque 70 % de ceux qui ont un emploi travaillent dans le pôle où ils résidaient auparavant. Il s'agit d'une population familiale en quête de prix du foncier moins élevés, de maisons individuelles ou de logements plus spacieux. Le solde migratoire des 25-35 ans et de leurs enfants est ainsi très positif dans ces communes.

Dans l'espace rural sous influence d'un petit pôle, la croissance liée à l'apport migratoire est un peu moins marquée. Dans l'espace rural hors influence, l'évolution due au solde migratoire est amoindrie par un solde naturel négatif dû à une population plus âgée. Dans ces territoires, les enjeux liés au vieillissement peuvent être particulièrement importants (isolement, accès aux services).

In fine, les arrivées dans l'espace rural régional sont plus nombreuses que les départs pour toutes les catégories d'âge, sauf entre 19 et 24 ans. Les jeunes quittent en effet souvent les territoires ruraux pour poursuivre leurs études dans les zones urbaines, qui concentrent de nombreux établissements de formation supérieure.

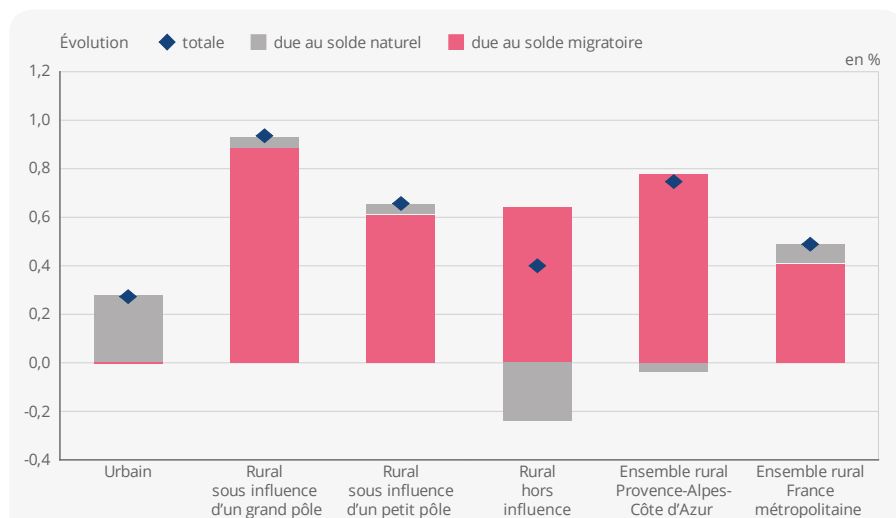
L'emploi progresse dans l'espace sous influence d'un pôle

Comme la population, l'emploi des communes rurales évolue à un rythme différent selon le type d'espace. Dans l'espace rural sous influence d'un grand pôle, l'emploi progresse fortement (+ 0,7 % par an entre 2008 et 2018). La croissance des services destinés à la population résidente (commerce, santé, hébergement-restauration) accompagne l'essor démographique de cet espace. En revanche, signe d'une transformation de ces territoires, l'emploi agricole diminue nettement (- 1,1 % par an contre - 0,2 % dans les autres territoires ruraux de la région). Dans l'espace rural sous influence d'un petit pôle, la croissance de l'emploi est moindre (+ 0,3 % par an), mais tout aussi liée aux services destinés à la population. Dans les communes rurales hors influence, démographiquement les moins dynamiques, l'emploi stagne. Quelques secteurs comme la santé ou l'hébergement-restauration (+ 0,7 % et + 0,3 % par an entre 2008 et 2018) compensent le repli d'autres activités, dont le commerce.

Un emploi agricole un peu moins présent dans la région

Dans l'espace rural de la région, 8 % des emplois relèvent du secteur agricole (9 % en France métropolitaine). L'agriculture représente cependant plus de 15 % de l'emploi total dans une grande partie des communes rurales de Vaucluse, dans le sud-ouest des Hautes-Alpes et autour de Sisteron et Forcalquier ► **figure 3**. Localement, l'agriculture recourt plus ou moins à l'emploi salarié. Dans les départements rhodaniens, orientés vers

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2018 et contribution des soldes migratoire et naturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par type d'espace



Lecture : dans l'espace rural hors influence d'un pôle, la population s'est accrue de 0,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2018. Du fait d'un excédent des décès sur les naissances, la variation due au solde naturel est négative (- 0,2 % par an). La variation due au solde migratoire est de + 0,6 %.

Note : la somme des contributions des soldes naturel et migratoire peut légèrement différer du total du fait des arrondis.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, état civil.

la viticulture ou la production de fruits et légumes, l'emploi agricole permanent de l'espace rural est majoritairement salarié (56 % en Vaucluse, 59 % dans les Bouches-du-Rhône). Il peut être complété par un apport de saisonniers au moment des vendanges ou des récoltes. Dans les Hautes-Alpes, davantage orientées vers l'élevage, trois emplois agricoles sur quatre sont occupés par des agriculteurs indépendants.

Des emplois plus fréquemment liés au tourisme

Dans l'espace rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois salariés sont plus souvent liés au tourisme que dans l'espace rural des autres régions (hors Corse). Ils représentent un emploi salarié sur cinq, contre moins d'un sur dix en moyenne dans les autres régions. La part de l'emploi touristique est élevée dans tous les espaces ruraux de la région, et en particulier dans les communes hors influence ► **figure 4**. Dans cet espace, elle s'élève à 25 % de l'emploi salarié (contre moins de 10 % dans la plupart des autres régions), du fait d'importantes infrastructures de loisirs (stations de ski, littoraux lacustres).

Fortement dépendante du tourisme, l'activité économique est rythmée par une fréquentation saisonnière, et le niveau d'emploi fluctue nettement au cours de l'année dans certains secteurs. L'importance locale du travail saisonnier soulève des problèmes spécifiques, par

exemple d'hébergement des saisonniers qui ne résident pas sur place. Plus généralement, la présence d'une population dont les effectifs varient fortement suivant les saisons a des implications particulières sur l'offre de services, les infrastructures et les équipements publics, qui doivent pouvoir s'adapter à une fréquentation qui fluctue. Les touristes peuvent être hébergés dans des hôtels, campings, résidences de tourisme ou résidences secondaires. Dans l'espace rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur, un logement sur trois est ainsi une résidence secondaire, et même un sur deux pour l'espace rural hors influence.

Moins d'emploi industriel

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 % de l'emploi des espaces ruraux relève de l'industrie, de l'extraction de matériaux ou de la production et distribution d'énergie ou d'eau (contre 18 % en moyenne dans les régions métropolitaines). À l'image de l'ensemble de la région, l'emploi est moins industriel qu'en France. Quelques grands établissements employeurs, dans le domaine du génie civil, de la recherche (CEA de Cadarache) ou des services aux entreprises, sont toutefois situés dans des communes rurales, essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14 % des actifs occupés des zones rurales travaillent dans le **secteur public**. C'est moins que dans l'espace urbain (19 %). Localement, le poids de l'emploi public

peut dépasser 20 %, soit du fait de la présence de l'armée (camp de Canjuers, plateau d'Albion), soit en raison d'un emploi faible dans les autres domaines.

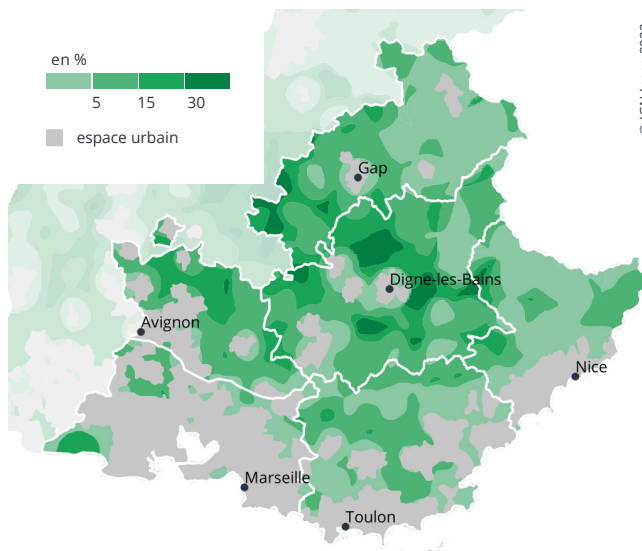
Moins de pauvreté dans l'espace sous influence d'un grand pôle

Dans la région, le **niveau de vie médian** des habitants est légèrement plus élevé dans l'espace rural que dans l'espace urbain (21 850 euros annuels contre 21 260 euros). Les inégalités sont également moins fortes : les ménages très aisés y sont moins nombreux et la pauvreté moins fréquente (14 % de la population contre 18 %). Le taux de pauvreté est faible dans les territoires sous influence d'un grand pôle, où vivent davantage de personnes occupant des emplois de cadres et de professions intermédiaires. Dans l'espace rural hors influence, le taux de pauvreté est de 17 %. Des disparités existent entre le nord-est des Hautes-Alpes, où la pauvreté est moins marquée, et les zones situées à l'est et au sud de Digne-les-Bains. Les ménages des espaces ruraux doivent toutefois faire face à des dépenses pour se chauffer plus fortes que dans l'espace urbain (1 360 euros contre 915 euros par an en 2015), en raison d'habitats plus grandes et d'un climat moins favorable. ●

Frédéric Châtel, Benjamin Méreau (Insee)

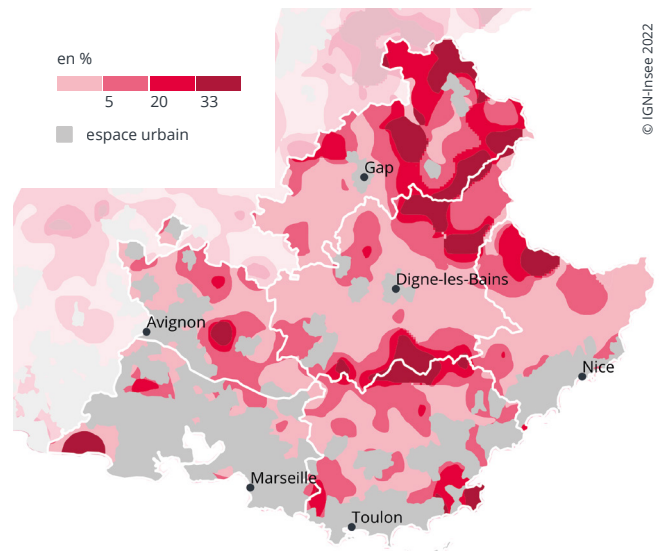
Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 3. Part des emplois relevant du secteur agricole dans l'emploi total (salarié et non salarié)



Note : la carte représente des données communales lissées.
Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► 4. Part de l'emploi touristique dans l'ensemble de l'emploi salarié



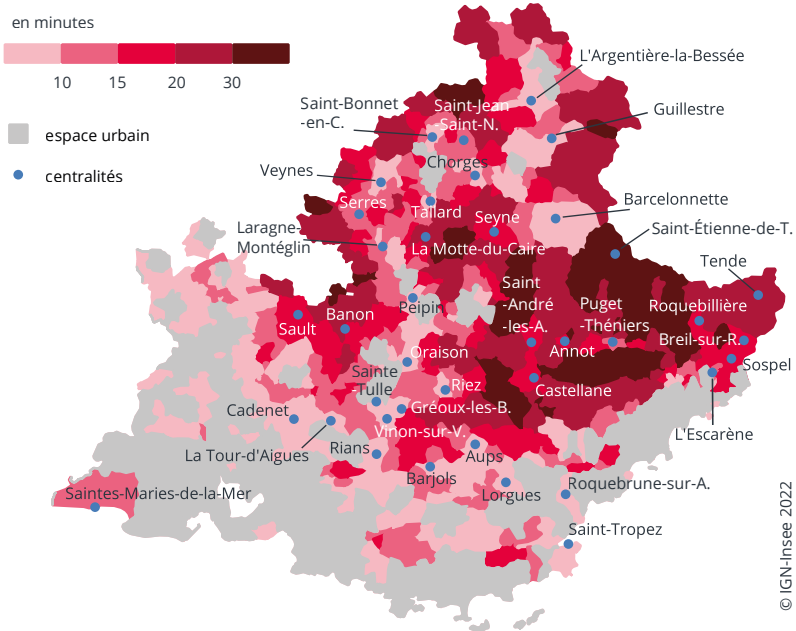
Note : la carte représente des données communales lissées.
Source : Insee, DADS-DSN 2018.

► Encadré - Les centralités du SRADET dans l'espace rural régional

Dans le cadre de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié 118 communes qui structurent le territoire. Ces « centralités » sont réparties en trois niveaux : 5 centralités métropolitaines, 26 grands centres urbains régionaux et 87 centres locaux de proximité. Parmi ces communes, 39 sont rurales. La moitié sont situées dans l'espace rural sous influence d'un grand pôle (18 centralités), l'autre moitié dans le rural hors influence des villes (19 centralités). Les 39 centralités rurales regroupent 15 % de la population de l'espace rural régional. L'excédent migratoire y est souvent supérieur au reste de l'espace rural, notamment dans l'espace sous influence d'un grand pôle. Le déficit naturel y est cependant plus prononcé, en particulier hors de l'influence des pôles, en raison d'une population plus âgée.

Les centres locaux de proximité de l'espace rural abritent davantage d'emplois que d'actifs résidents. Les services à la population y sont surreprésentés, en particulier les activités financières et d'assurance, la santé et l'action sociale. Quelques centralités sont situées au cœur de territoires éloignés des services « intermédiaires » (magasins spécialisés, collèges...), par exemple dans l'est des Alpes-de-Haute-Provence (Annot, Seyne) ou l'arrière-pays des Alpes-Maritimes (Saint-Étienne-de-Tinée, Tende).

► 5. Temps d'accès routier aux services de la gamme intermédiaire, par commune



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2018, distancier Méric ; SRADET.

► Définitions

L'**espace rural** est constitué des communes peu ou très peu denses au sens de la grille communale de densité. Définie par Eurostat, celle-ci caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire (par carreau de 1 km²). Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Quatre niveaux de densité sont définis : les communes denses, de densité intermédiaire, peu denses, très peu denses.

L'**espace urbain** est constitué des communes denses et de densité intermédiaire.

Dans cette étude, l'espace rural régional a été détaillé selon un second critère fonctionnel : l'existence de liens avec les pôles de l'espace urbain par les déplacements domicile-travail. Ces liens structurent fortement les territoires et sont au fondement du zonage en aires d'attraction des villes (AAV).

L'**espace rural sous influence d'un grand pôle** (resp. d'un petit pôle) est constitué des communes rurales appartenant à une AAV de 50 000 habitants ou plus (resp. moins de 50 000 habitants) : au moins 15 % des actifs qui y résident travaillent au sein du pôle.

L'**espace rural hors influence** est constitué des communes rurales qui n'appartiennent à aucune AAV dont le pôle est composé de communes urbaines. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet ensemble comprend quatre communes qui sont des pôles au sens des AAV mais qui sont rurales au sens de la grille de densité (Barcelonnette, Laragne-Montéglin, Saint-Tropez, Sarriens), ainsi que leurs couronnes respectives.

La réunion de l'espace rural sous influence d'un petit pôle et de l'espace rural hors influence constitue l'espace rural autonome de certaines publications récentes de l'Insee.

L'**emploi touristique** comprend principalement des emplois directement imputables à la présence de touristes (ex : hôtellerie) ainsi que des emplois supplémentaires dans des activités destinées à l'ensemble de la population (ex : commerces).

Dans cette étude l'**emploi public** est celui occupé par les actifs qui déclarent être agents de catégorie A, B ou C de la fonction publique dans le recensement de la population.

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux : la moitié a un niveau de vie inférieur, l'autre moitié un niveau de vie supérieur. Le niveau de vie d'une personne est égal au revenu disponible de son ménage d'appartenance divisé par le nombre d'unités de consommation de ce ménage. Il est le même pour tous les individus du ménage.

► Pour en savoir plus

- **D'Alessandro C., Lévy D., Régner T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Méreau B., Oujia S.**, « Grandir en milieu rural : des trajets plus longs pour aller à l'école », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 77, janvier 2022.
- **Hocquet M., Zampini C.**, « Populations légales - Entre 2013 et 2019, la croissance démographique accélère légèrement », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 76, décembre 2021.
- **Méreau B., Sanzeri O.**, « Vulnérabilité énergétique liée aux logements - Rigueur climatique dans les Alpes, pauvreté sur le littoral », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 68, mars 2019.

